



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : Finances

SEANCE DU : 30 septembre 2024

DELIBERATION N° : 2

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre BOILEAU

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Vu le référentiel comptable M57,

Malgré les poursuites engagées à l'encontre d'un débiteur pour obtenir le règlement d'un avis des sommes à payer, ce dernier n'a pu être recouvré par le Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-lès-Nancy.

Le titre de recettes dont le recouvrement n'apparaît plus possible a été recensé sur la liste jointe à la présente délibération. Elle comporte le nom du redevable concerné, le montant des sommes restant dues et le motif de non-recouvrabilité.

Le montant total de la créance devant être admise en non-valeur est de 102,39 €.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 17 septembre 2024.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter d'admettre en non-valeur la créance d'un montant de 102,39 € présentée dans la liste des cotes irrécouvrables présentées par le Service de Gestion Comptable de Vandoeuvre-lès-Nancy.

Les crédits sont prévus au Budget 2024 au compte 6541 (créances admises en non-valeur).

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Pierre BOILEAU, Mme Véronique RAVON, Mme Claudine BLAISE, M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Philippe GOETZ, Mme Dominique BERNIER, M. Michel CHAUVANCY, Mme Sandrine GUERBER, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine LAVAL, M. Patrick PECHINE, Mme Aurélie MOTEL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Claude LOMBARD, M. Jean PATRAS

ETAIENT ABSENT(ES) :

M. Xavier DUSSAULX, M. Emmanuel FOURNIER, M. Axel FRANCOIS, M. Christian REGNIER, M. Claude VAUTHIER

AVAIENT DONNE POUVOIR :


Mme Magali RAIK avait donné pouvoir à Mme Claudine BLAISE
Mme Stéphanie LIIRI avait donné pouvoir à M. Pierre BOILEAU
Mme Marie ROCHON avait donné pouvoir à Mme Véronique RAVON
Mme Mireille HINZELIN avait donné pouvoir à Mme Sophie MERCIER
M. Benoît PICARD avait donné pouvoir à M. Philippe GOETZ
M. Didier GOIRAND avait donné pouvoir à Mme Sandrine GUERBER
Mme Chantal MARTIN avait donné pouvoir à M. William LOMBARD
M. René BURTE avait donné pouvoir à Mme Claude LOMBARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA -

Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 septembre 2024

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire

M. Pierre BOILEAU